



Laval, le 24 novembre 2017

Aux membres du conseil d'établissement 2017-2018

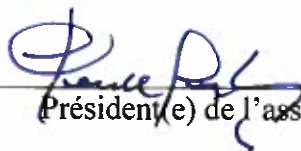
Objet : Projet de résolution
Plan de réussite et Convention de gestion et de réussite éducative 2017-2018.

- ATTENDU l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique;
- ATTENDU qu'il y a eu l'adoption du plan stratégique 2011-2016 de la Commission scolaire de Laval;
- ATTENDU la convention de partenariat conclue entre la Commission scolaire et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- ATTENDU que les membres du conseil d'établissement de l'École Polymécanique de Laval ont approuvé, le 28 mars 2012, le « Plan d'orientation 2011-2016 »;
- ATTENDU la prise en compte du plan de réussite de l'école, ainsi que sa situation particulière;
- ATTENDU la consultation menée auprès des membres du personnel de l'école;
- ATTENDU l'avis favorable du conseil de participation enseignante de l'École Polymécanique de Laval;

Il est proposé par :
André Bergeron
Groupes socioéconomiques et sociocommunautaires

ET RÉSOLU

QUE le document « Plan de réussite et Convention de gestion et de réussite éducative 2017-2018 », joint à la présente résolution, soit approuvé par le conseil d'établissement.


Président(e) de l'assemblée


Michel Toutant, directeur

ÉCOLE POLYMECANIQUE
DE LAVAL

PLAN DE REUSSITE
ET
CONVENTION DE GESTION ET DE REUSSITE EDUCATIVE
2017-2018

Plan de réussite en vigueur pour
la période : 2017-2018

Date d'approbation au CÉ :

2017-11-29

Numéro de résolution :

CE1718-4

*Il s'agit de la version officielle du
plan de réussite 2017-2018*



1. LE CONTEXTE DE L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Nos efforts sont concentrés dans la réussite de nos élèves. Ils représentent « la relève de l'industrie » et la fierté de notre centre.

L'école Polymécanique de Laval est un centre de formation professionnelle relié aux métiers de la construction. Particulièrement au métier de tuyauteur.

L'offre de service comprend les DEP en Réfrigération, Mécanique de protection contre les incendies, Plomberie et chauffage, Entretien général d'immeubles, Mécanique industrielle de construction et d'entretien, l'ASP en Mécanique d'entretien en commandes industrielles ainsi que l'AEP en Hygiène et salubrité en milieux de soins.

Les cours sont dispensés par une cinquantaine d'enseignants, tous issus du milieu et possédant un nombre élevé d'années d'expérience dans leurs métiers. Les enseignantes et enseignants sont en contact fréquent avec les gens de l'industrie afin de connaître les nouvelles façons de faire et les tendances les plus récentes.

De par sa situation géographique, l'École Polymécanique de Laval accueille des élèves de la grande région de Laval ainsi que ceux du nord de l'île de Montréal.

Annuellement, environ 650 élèves fréquentent l'institution. Vingt-cinq pour cent (25%) de la clientèle est composée d'immigrants de première génération et vingt pour cent (20%) d'élèves ont moins de vingt ans. La clientèle est principalement masculine et la clientèle féminine, même si des efforts sont faits dans ce sens, ne compte que pour 0,035% des élèves.

2. LES OBJECTIFS

OBJECTIF #1 : Diminuer de 10%, d'ici juin 2018, le taux d'absentéisme

Plan de réussite CGRÉ 2018-2019

ANALYSE DE LA SITUATION

La situation de départ (2010-2011) présentait un pourcentage global d'absence de 8,06%, avec un nombre d'heures d'absence initial de 28549 heures pour 354306 heures de formation prévues. En 2016-2017 un pourcentage global de 13,23%, avec un nombre d'heures d'absence initial de 55255 heures pour 417494 heures de formation prévues.

De l'exercice 2010-2011 à l'exercice 2016-2017, l'École Polymécanique de Laval a vécu une augmentation du pourcentage d'absentéisme de 5%. La progression est régulière et est d'environ 0,05% par exercice. Pour l'exercice 2017-2018, l'objectif sera de stopper la progression et de diminuer de 2% le taux d'absentéisme de l'année scolaire 2016-2017.

MOYENS PROPOSÉS

Nom du moyen : Appliquer les mécanismes de suivi des absences.

Description du moyen :

La norme commune de suivi des absences consiste en une série de procédures et d'un formulaire servant à informer l'élève et les différents intervenants, d'une problématique le concernant. En fonction du type de problématique, l'élève est rencontré. Pour les absences, les interventions sont faites en fonction d'un nombre d'heures d'absence, indiqué dans l'agenda.

Commentaires :

En fonction des résultats obtenus, la procédure a été analysée et se doit d'être revue. Après analyse, le constat est que cette structure d'intervention véhiculait des informations qui prêtaient à confusion chez certains élèves. Le nombre d'heures d'absences avant intervention, indiqué dans l'agenda, était perçu comme institutionnellement acceptable.

Nous sommes à repenser une nouvelle procédure pour le suivi des absences. Jusqu'à sa mise en place, nous continuons d'appliquer la norme commune de suivi des absences.

Nom du moyen : Accompagner les élèves en difficulté.

Description du moyen :

Depuis le 27 mars 2017 la présence à l'École Polymécanique de Laval d'une conseillère en formation est passée de deux jours semaine à cinq jours semaine. L'objectif est d'accompagner les élèves en difficulté.

Commentaires :

La tâche de la conseillère en formation sera consacrée exclusivement aux élèves. L'ajout de tâche augmentera les interventions et leurs suivis auprès des élèves qui présentent des difficultés et/ou des contraintes pouvant nuire, retarder ou mettre en péril leur réussite éducative. Une priorité sera accordée aux élèves de moins de vingt ans.

Ch
L3

MOYENS PROPOSÉS

Nom du moyen : Accompagner et soutenir en début de formation, les élèves qui seront diplômés avant l'âge de 20 ans.

Description du moyen :

Depuis l'exercice 2014-2015, tous les élèves devant être diplômés avant l'âge de 20 ans sont rencontrés par la conseillère en formation. Des mécanismes sont mis en place pour assurer à ces élèves, un support adéquat.

Commentaires : Ce moyen semble efficace, car on remarque une baisse des abandons des élèves de moins de 20 ans. (Voir reddition de compte du plan de réussite 2016-2017)

Nom du moyen : Concevoir et mettre en place une nouvelle structure et de nouvelles procédures pour le suivi des absences.

Description du moyen :

La nouvelle structure d'intervention va permettre d'intervenir plus rapidement et plus efficacement. Elle sera conçue également pour permettre d'identifier les élèves en difficulté. Cette structure utilisera les alertes Tosca.net et fera intervenir les enseignants, les chefs de groupes, la conseillère en formation et la direction en fonction de critères présentement en développement.

Commentaires : L'ancienne structure d'intervention véhiculait des informations qui prêtaient à confusion chez certains élèves. Nous allons retirer des documents administratifs les informations pouvant prêter à confusion ou à interprétation.

L'organigramme de la structure est terminé et les procédures sont en développement

OBJECTIF #2 : Augmenter de 2% de la période de référence (2014-2015) le taux de diplomation des groupes qui termineront en 2017-2018.

Plan de réussite CGRÉ 2018-2019

ANALYSE DE LA SITUATION

La situation de départ : Des statistiques maisons ont été produites pour tous les groupes qui ont terminés en 2014-2015. Pour ces groupes, 343 élèves ont débuté la formation et 261 ont été diplômés soit 76,09% de taux de diplomation.

Pour connaître les données de la période de référence (2014-2015) et proposer une cible réaliste, nous avons compilé nos propres statistiques. Celles disponibles sur Lumix sont calculées par année scolaire et ne correspondent pas à la réalité de la formation professionnelle. Nous avons donc compilé les statistiques de diplomation par groupe et par élève, plutôt que par année scolaire.

L'objectif sera d'augmenter de 2% le taux de diplomation des groupes qui termineront en 2017-2018.

MOYENS PROPOSÉS

Nom du moyen : Développer un outil de calcul statistique précis de diplomation par groupe et par élève

Description du moyen :

Pour avoir des données qui correspondent à la réalité de la formation professionnelle, nous avons complé les statistiques de diplomation de la période de référence 2014-2015 par groupe et par élève, plutôt que par année scolaire. L'objectif est de savoir par groupe, quels élèves ont débuté la formation et dans ces groupes, lesquels ont été diplômés. Si l'élève a été diplômé dans un autre groupe que son groupe d'origine, sa diplomation sera inscrite dans son groupe d'origine. Cet outil ne prend pas en considération les intégrations des élèves provenant de la RAC. (Reconnaissance des acquis et des compétences)

Pour effectuer le suivi, les statistiques pour les groupes ayant terminé de 2014 à 2017 ont été compilées.

Commentaires :

Nous travaillons en collaboration avec le Service ÉAFPE à la validation et à l'exactitude des données du tableau ÉAEFP de pilotage qui est en développement en FP. Le travail de Polymécanique pourra être utilisé comme échantillon-test dans la validation du tableau. Le tableau ÉAEFP de pilotage permettra d'avoir un aperçu précis de la diplomation et il sera normalement prêt pour le début du deuxième semestre de 2018.

Nom du moyen : Accompagner les élèves en difficulté.

Description du moyen :

Depuis le 27 mars 2017 la présence à l'École Polymécanique de Laval d'une conseillère en formation est passée de deux jours semaine à cinq jours semaine. L'objectif est d'accompagner les élèves en difficulté.

Commentaires :

La tâche de la conseillère en formation sera consacrée exclusivement aux élèves. L'ajout de tâche augmentera les interventions et leurs suivis auprès des élèves qui présentent des difficultés et/ou des contraintes pouvant nuire, retarder ou mettre en péril leur réussite éducative. Une priorité sera accordée aux élèves de moins de vingt ans.

MOYENS PROPOSÉS

Nom du moyen : Appliquer les mécanismes de suivi des absences.

Description du moyen :

La norme commune de suivi des absences consiste en une série de procédures et d'un formulaire servant à informer l'élève et les différents intervenants, d'une problématique le concernant. En fonction du type de problématique, l'élève est rencontré. Pour les absences, les interventions sont faites en fonction d'un nombre d'heures d'absence, indiqué dans l'agenda.

Commentaires :

En fonction des résultats obtenus, la procédure a été analysée et se doit d'être revue. Après analyse, le constat est que cette structure d'intervention véhiculait des informations qui prêtaient à confusion chez certains élèves. Le nombre d'heures d'absences avant intervention, indiqué dans l'agenda, était perçu comme institutionnellement acceptable.

Nous sommes à repenser une nouvelle procédure pour le suivi des absences. Jusqu'à sa mise en place, nous continuons d'appliquer la norme commune de suivi des absences.

Nom du moyen : Accompagner et soutenir en début de formation, les élèves qui seront diplômés avant l'âge de 20 ans.

Description du moyen :

Depuis l'exercice 2014-2015, tous les élèves devant être diplômés avant l'âge de 20 ans sont rencontrés par la conseillère en formation. Des mécanismes sont mis en place pour assurer à ces élèves un support adéquat.

Commentaires : Ce moyen semble efficace, car on remarque une baisse des abandons des élèves de moins de 20 ans. (Voir reddition de compte du plan de réussite 2016-2017)

Nom du moyen : Concevoir et mettre en place une nouvelle structure et de nouvelles procédures pour le suivi des absences.

Description du moyen :

La nouvelle structure d'intervention va permettre d'intervenir plus rapidement et plus efficacement. Elle sera conçue également pour permettre d'identifier les élèves en difficulté. Cette structure utilisera les alertes Tosca.net et fera intervenir les enseignants, les chefs de groupes, la conseillère en formation et la direction en fonction de critères présentement en développement.

Commentaires : L'ancienne structure d'intervention véhiculait des informations qui prêtaient à confusion chez certains élèves. Le nombre d'heures d'absences avant intervention, indiqué dans l'ancienne structure, était perçu comme institutionnellement acceptable. Nous allons retirer des documents administratifs les informations pouvant prêter à confusion ou à interprétation.

L'organigramme de la structure est terminé et les procédures sont en développement

OBJECTIF #3 : Prendre connaissance et amorcer une réflexion sur le futur plan d'engagement de l'École Polymécanique de Laval en fonction de la politique de la réussite éducative proposée par le Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur.

Plan de réussite CGRÉ 2018-2019

ANALYSE DE LA SITUATION

La politique de la réussite éducative s'appuie sur le leadership du gouvernement et sur l'engagement de plusieurs réseaux. Elle est le résultat de larges consultations publiques tenues à l'automne 2016.

La politique de la réussite éducative choisit d'adopter une vision d'ensemble de l'éducation. Elle veut couvrir toutes les étapes du parcours éducatif, de la petite enfance à l'âge adulte, et tous les aspects de l'environnement des enfants et des élèves, des jeunes et des adultes. En mettant l'accent sur la réussite éducative, on dépasse la simple obtention d'un diplôme ou d'une qualification. On affirme l'importance d'agir tôt auprès des enfants et des élèves et on rappelle que cette action déterminante est l'affaire de tous.

Pour couvrir l'ensemble des étapes du parcours éducatif, la politique de la réussite éducative propose sept objectifs, trois axes et huit enjeux.

Le futur plan d'engagement de Polymécanique doit prendre cette politique en considération.

MOYENS PROPOSÉS

Nom du moyen : Prendre connaissance et s'approprier (Direction et professionnels du centre) la politique de la réussite éducative.

Description du moyen : En fonction des orientations prises par la Commission scolaire de Laval, s'approprier les éléments constitutifs retenus de la Politique de la réussite éducative.

Nom du moyen : Mettre en place un comité de réflexion sur le futur plan d'engagement de l'École Polymécanique de Laval en fonction de la politique de la réussite éducative proposée par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Description du moyen : En fonction des orientations de la commission scolaire, et des responsabilités respectives, proposer des projets favorisant l'atteinte de l'une ou l'autre des orientations de la politique ou à y collaborer.

Commentaires : Le futur plan d'engagement de Polymécanique va prendre le travail du comité de réflexion en considération.

3. COMPLÉMENTS CGRÉ 2017-2018

1. Objet de la convention

Conformément à l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de Laval (CSDL) et le directeur de chacun de ses établissements doivent convenir annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan stratégique de la commission scolaire, ainsi que du projet éducatif et du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière. Elle fait donc suite à l'analyse du portrait de l'établissement.

Cette approche contractuelle vise à obtenir des résultats tangibles, puisque la commission scolaire et le directeur de l'établissement déterminent d'un commun accord de quelle façon l'établissement contribuera à l'atteinte des buts et des objectifs prévus à la convention de partenariat. Dans le cadre d'une gestion axée sur les résultats, la convention de gestion et de réussite éducative prévoit également les mécanismes de suivi et de reddition de compte mis en place par l'établissement afin de s'assurer de l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables.

4. CADRE LÉGAL

La présente convention de gestion et de réussite éducative est établie en vertu de l'article 209.2 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3).

Les dispositions applicables des lois, règlements et encadrements administratifs suivants doivent notamment être prises en compte dans le cadre de l'application de la présente convention de gestion et de réussite éducative, le cas échéant :

- Loi sur l'instruction publique (LIP);
- Régimes pédagogiques;
- Plan stratégique 2009-2013 du MELS;
- Plan d'action du MELS sur la persévérance scolaire L'école j'y tiens!;
- Plan stratégique 2011-2016 de la CSDL;
- Convention de partenariat entre le MELS et la CSDL;



5. MODALITÉS DE CONTRIBUTION DE L'ÉTABLISSEMENT

Les objectifs et les moyens associés que vous avez identifiés au préalable comme faisant partie de votre CGRÉ sont considérés comme la contribution de l'établissement à l'atteinte des buts de la Convention de partenariat de la commission scolaire.

6. RESSOURCES SPÉCIFIQUES ALLOUÉES PAR LA CS À L'ÉTABLISSEMENT

À chaque année, la commission scolaire alloue des ressources à ses établissements, dans le respect des encadrements légaux, réglementaires et administratifs en vigueur. Les formations et l'accompagnement offert par les services éducatifs constituent des ressources spécifiques allouées par la commission scolaire.

7. MÉCANISMES DE SUIVI

Au fur et à mesure que des boucles de régulation seront consignées dans le guichet unique, les notes de régulation portant sur les différents moyens de la convention de gestion et de réussite éducative y apparaîtront automatiquement, tant à l'écran que dans les rapports imprimés.

8. REDDITION DE COMPTES

La reddition de comptes sur l'implantation et l'analyse de l'impact des moyens de la convention de gestion et de réussite éducative, de même que sur la progression vers l'atteinte des objectifs visés, sera déposée au conseil d'établissement et remise à la direction générale au plus tard le 1er novembre de chaque année.

9. LES SIGNATAIRES DE LA
CONVENTION

Période couverte : 2017-2018

Descriptif : Il s'agit de la version approuvée par la direction générale de la CSDL

Date d'adoption au CÉ : 2017-11-29

Numéro de résolution : CE1718-4

Signature de la direction de l'établissement

2017-11-29
Date

Signature de la direction générale

Date

Signature de la présidente de la CSDL

Date